

Differdange, le 3 juin 1946.

A

Monsieur le Ministre des Finances

Conc: Demande de déblocage

Monsieur le Ministre,

Je soussigné Goedgen Jean, serrurier à l'usine Hadir et domicilié à Differdange prends la respectueuse liberté de bien vouloir m'accorder par la présente le déblocage de mon avoir déclaré.

En même temps j'ai l'honneur de faire savoir à votre Excellence, que je fus déporté avec ma famille en Silésie pendant la période du 2 juillet 1943 au 13 juin 1945. La somme déclarée à mon retour était de 3850 Rm et après déduction d'une somme légale je tiens toujours 13000 frs débloqués. A l'heure actuelle je me sens forcé de faire appel direct à votre Excellence pour subvenir aux frais de réparations les plus urgentes s'imposant sur ma propriété. La souche de la déclaration se trouve actuellement au Ministère des Finances à Luxembourg après une demande adressée au susdit Ministère il y a plus de 2 mois

En attendant votre intervention favorable veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'hommage de mon plus profond respect.

Goedgen Jean

rue de Soeluvre

Au Ministère des
Domages de Guerre
Demande d'avance sur
perte de revenus.

Differdange, le 17 avril 1948.

Messieurs,

Je soussigné G o e d g e n Jean, demeurant à Differdange, rue de Soleuvre 10 prend la respectueuse liberté de vous demander une troisième avance sur ma perte de revenus durant ma déportation.

En même temps j'ai l'honneur de vous rappeler mon impossibilité de travail durant ces deux dernières années et que j'ai touché pendant cette même période pour toute indemnité une rente de la caisse d'invalidité. Je vous serais donc très obligé si vous vouliez bien m'accorder une troisième avance de perte de revenus dans le plus bref délai possible.

En attendant votre suite favorable, je vous prie, Messieurs, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Diffordange, le 20 mars 1950.

Messieurs,

Je soussigné G o e d g e n
Jean, reconnu à charge de l'Office pour
dommage corporel, tiens à vous rappeler votre
honneur du 31 décembre 48 et celle du 14 avril 49

Par suite de la promulgation
de la loi sur les dommages de guerre le règlement
définitif s'impose et je tiens à vous signaler
que je touche pour toutes subventions ma rente
d'invalidité et votre avance de rente de 400 frs
Or je peux vous certifier que ces subventions
ne sont nullement suffisantes pour parer au
coût de vie actuelle et que mes réserves
pécuniaires sont anéanties par suite de mon
opération à la clinique chirurgicale de Nancy.
Comme j'ai touché pour toute indemnité de votre
part une avance de 3000 frs et la rente sus-
mentionnée, je vous demande de bien vouloir
m'accorder une avance supplémentaire et d'ac-
célérer dans la mesure du possible le règlement
définitif de mon dommage corporel.

En attendant que cette
demande vous trouve votre accueil favorable,
je vous prie, Messieurs, de bien vouloir agréer
l'expression de mes sentiments distingués.



Differdange, le 23 mai 1950.

Déclaration de biens séquestrés

Messieurs,

D'après une publication de la presse portant sur la déclaration de biens mobiliers séquestrés j'ai l'honneur de vous signaler que je tiens jusqu'à ce jour une chambre à coucher et une machine à gaz et je vous prie en même temps de bien vouloir me céder ces biens pour compte de mon dommage déclaré.

En attendant, je vous prie, Messieurs, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Gaudy', written in a cursive style with a large initial 'G'.

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

OFFICE DE L'ÉTAT
DES
DOMMAGES DE GUERRE

LUXEMBOURG, le 6 juin 1950

27, Rue Aldringer
Tél. 46-72, 46-78, 46-81, 61-71, 71-13

Réf.Tu/ml

23 333

26/24/50

Monsieur Jean Goedgen-Havé
Rue de Soleuvre, 10

Differdange.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'accuser
bonne réception de votre lettre du 23 mai,
par laquelle vous exprimez le désir, en vous
basant sur l'article 57 de la loi concernant
l'indemnisation des dommages de guerre,
d'opter pour l'acquisition des meubles, mis
à votre disposition par l'Office des Séquestres.

Le Directeur,



Office de l'Etat
des
Dommages de Guerre

Differdange, le 25 octobre 1950.

Ref DC-C 6512
Hén/Ka

Messieurs,

Ma lettre du 20 mars et ma visite Médicale ne trouvant suite quelconque jusqu'à ce jour, j'ai l'honneur de vous signaler que je suis encore dans l'attente de votre attention généreuse en ce qui concerne mon dommage de guerre.

Etant donné que votre affectation pour ma part se fait attendre depuis les premières années d'après guerre et après la promulgation définitive de la loi sur les dommages de guerre, je vous demande de bien vouloir procéder au règlement définitif de mon dommage corporel. Il va sans dire, je suppose, que mes moyens d'existence se trouvent assez réduits et que je touche jusqu'ici pour toute indemnité de votre part 400 frs par mois. et ce à partir du 1 avril 49. Pour la période des années précédentes j'ai vu vous m'aviez avancé 3 000 frs. Dans votre lettre du 31 décembre vous m'aviez promis le règlement définitif après la promulgation de la loi; or cette même loi prévoit de favoriser les dommages corporels et après ma dernière visite médicale votre médecin ~~m'avait promis~~ m'avait signalisé qu'une réglementation interviendra dans la prochaine.

Toujours dans l'attente d'une réalisation définitive, je vous prie, Messieurs, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A la
Caisse de Retraite
des
Ouvriers Mineurs et Métallurgistes
du Grand-Duché de Luxembourg

Differdange, le 2 décembre 1950.

Messieurs,

Je soussigné G o e d g e n Jean,
crédit-rentier, demeurant à Differdange, ai l'honneur
de vous faire part de ma reprise de travail depuis
un mois à la société HADIR.

Lors de ma présentation au bureau
on m'avait renseigné que vous seriez mis au courant
par les soins de la société, mais lors du paiement de
la rente au 1er de ce mois, j'ai eu la conviction que
vous ne pouviez être au courant.

Je vous prie donc, Messieurs, de bien
vouloir excuser cet oubli non voulu de ma part.

Dans l'attente de vos ordres, je vous
prie, Messieurs, de bien vouloir agréer l'expression de
mes sentiments distingués.